



## Procès-verbal de la séance du mardi 21 juin 2022

A 19h30, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la Grande salle de Missy. Cette assemblée était initialement prévue au bâtiment communal mais a été déplacée en raison des fortes chaleurs.

Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité et informe que cette séance sera suivie d'une verrée.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports de commissions seront lues. Afin de faciliter le comptage des voix lors du vote, un bulletin de couleur a été distribué à chaque membre.

**La secrétaire, Mme Béatrice Wolf**, procède à l'appel. 23 membres sont présents sur 32 ; le quorum est atteint.

Mme Romane Bettex souhaite rejoindre le Conseil général. **Mme Lise Bettex, présidente**, passe à son assermentation. L'assemblée passe à 24 conseillers présents.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **Mmes Claudine Galliker et Camille Quillet**.

**Mme Lise Bettex, présidente**, donne lecture de l'

### Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Nominations réglementaires
4. Préavis n°01/2022 – Comptes et gestion 2021
5. Préavis n°02/2022 – Crédit pour l'amélioration et l'entretien des chemins communaux
6. Préavis n°03/2022 – Achat d'une tondeuse à gazon
7. Informations de la Municipalité
8. Divers

Il n'y a pas d'opposition.

## 1. PV de la dernière séance

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe à la consultation du procès-verbal du 14 décembre 2021 et ouvre la discussion.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

## 2. Communication du bureau

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux communications du bureau :

- Une nouvelle Loi sur l'exercice des droits politiques est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de cette année ; elle introduit notamment des nouveautés dans le processus démocratique des communes. Quelques éléments sont à relever :
  - L'heure de fermeture du bureau de vote a été harmonisée sur l'ensemble du canton avec fermeture à 11h00.
  - Pour les communes à conseil général, la nouvelle loi supprime le régime spécial qui prévalait pour les élections de la municipalité et du syndic avec 4 tours sur un seul jour. Désormais ces élections se dérouleront selon la même procédure que dans les communes à conseil communal où les 2 tours ont lieu à des dates séparées. En outre, les élections tacites seront possibles lors d'élections complémentaires, ce qui est une bonne chose pour les petites communes.
- Le Grand Conseil a également adopté une modification de la Loi sur les communes : un membre du conseil général qui manque deux séances sans juste motif sera désormais réputé démissionnaire. Il appartiendra au bureau du conseil d'apprécier la justesse des motifs invoqués pour justifier l'absence.
- Suite à l'approbation des statuts de l'association intercommunale pour la revitalisation de la Petite Glâne lors de la séance du 14.12.2021, le bureau du conseil a nommé le 28.01.2022 deux délégués et une suppléante du législatif. L'assemblée constitutive de l'AIRPG s'est déroulée le 17.02.2022 et les délégués ont été assermentés à cette occasion. Les délégués du conseil sont : Lucien Quillet et Robert Rochette, suppléante Elodie Mathis, Les délégués pour la municipalité sont : Olivier Thévoz et Nicolas Pilet, suppléante Christelle Iff Thévoz. Les délégués du législatif seront confirmés ce soir lors des nominations réglementaires.
- Pour le SDIS Broye-Vully, l'assemblée va également désigner un délégué et un suppléant du législatif. Ceux-ci seront assermentés lors de l'assemblée générale du Conseil Intercommunal fixée le 5 octobre 2022.
- Il est suggéré aux délégués qui participent aux associations intercommunales de donner un retour lors des séances du Conseil général dans la rubrique Divers.
- Comme annoncé, la séance du Conseil général du 15 mars, a été annulée faute d'objet à discuter.
- Le département des institutions a informé les communes de la levée de toutes les mesures contre la pandémie le 18.02.2022. Les assemblées peuvent donc reprendre dans les locaux habituels, sans port du masque, ni distanciation.
- Le bureau électoral a fonctionné le dimanche 20 mars toute la journée pour le dépouillement des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Les membres du bureau ont suivi une formation en ligne et les bulletins modifiés ont été directement saisis par les scrutateurs sur la plateforme cantonale, ce qui facilite le décompte des voix. Le second tour s'est déroulé le dimanche 10 avril sur une matinée.

- Le bureau électoral a fonctionné à nouveau le dimanche 15 mai pour le dépouillement de 3 objets fédéraux. La secrétaire étant absente ce jour-là, le bureau a nommé Mme Claudine Galliker secrétaire ad interim. Des remerciements sont adressés aux personnes qui ont œuvré durant ces scrutins.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

### 3. Nominations réglementaires

#### Présidence du conseil général :

**Mme Lise Bettex, présidente**, rappelle les articles 8 et 9 du règlement du conseil général.

Elle annonce qu'elle est disposée à renouveler son mandat une année encore et cède la parole au vice-président.

**M. Vincent Bardet, vice-président**, demande à l'assemblée si des membres souhaitent se porter candidat. Il n'y a pas d'autre candidature. M. Vincent Bardet procède à l'élection de la présidente. Mme Lise Bettex est réélue tacitement pour une année avec les félicitations de l'assemblée.

#### Vice-présidence :

**Mme Lise Bettex, présidente**, propose de renouveler M. Vincent Bardet à cette fonction. Il n'y a pas d'autre candidat. M. Vincent Bardet est élu tacitement avec les félicitations de l'assemblée.

#### Scrutateurs :

Le bureau du conseil propose :

- MM. Laurent Pahud et Mathias Peter fonctionneront comme scrutateurs, selon l'usage, étant donné qu'ils étaient suppléants.
- Mme Clarisse Quillet et M. Jérôme Blanc sont nommés suppléants.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

#### Commission de gestion :

Le bureau du conseil propose Madame et Messieurs :

**Sébastien Galliker  
Thomas Quillet  
Aude Quillet  
Robert Rochette  
Lucien Quillet**

#### Suppléants :

Yves Mathis  
Michaël Buffier

#### Commission des finances :

Le bureau du conseil propose Madame et Messieurs :

**Aurélien Karg  
Pierre Quillet  
Alain Galliker**

Suppléante : Sophie Quillet

La proposition des membres des deux commissions est acceptée à une forte majorité et sans avis contraire.

**Les délégué(e)s à l'AIRPG :**

Le bureau du conseil propose Madame et Messieurs :

**Lucien Quillet  
Robert Rochette**

Suppléante : Elodie Mathis

**Les délégué(e)s au SDIS :**

Le bureau du conseil propose Messieurs :

**Guy-Olivier Jeunet**

Suppléant : François Riesen

La proposition des délégations aux deux associations est acceptée à une forte majorité et sans avis contraire.

**Mme Lise Bettex, présidente** informe que la liste des nominations sera publiée prochainement sur le site internet communal. Elle sera également envoyée aux conseillers/ères, avec la convocation d'octobre, afin que chacun prenne note de ces nouvelles attributions. Une à deux commissions ad hoc devront être formées ultérieurement pour de futurs préavis.

Aucune question ou remarque n'est formulée.

#### 4. Préavis n°01/2022 – Comptes et gestion 2021

La commission de gestion composée de MM. Sébastien Galliker, rapporteur, Pascal Quillet, François Riesen, Thomas Quillet, Mme Aude Quillet s'est réunie à deux reprises afin d'examiner le préavis n°01/2022.

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Pascal Quillet**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

**Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la discussion sur les comptes, le bilan et la gestion 2021.

**M. Pascal Quillet, membre de la commission de gestion**, ajoute une remarque qui n'a pas été formulée dans le rapport : la commission s'est informée auprès de la municipalité sur la façon dont le plafond d'endettement est calculé (cautions des associations ASIPE et AGMV compris dans le tableau transmis).

**M. Jean-Mairet, boursier**, répond que la caution de l'AGMV ne devrait pas figurer dans le calcul du plafond d'endettement net. La fiduciaire l'a confirmé mais malheureusement le préavis avait déjà été rédigé.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote :

**1. « Accepter les comptes 2021 ainsi que le bilan au 31 décembre 2021 »**

Accepté à l'unanimité

**2. « De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021 »**

Accepté à l'unanimité

**5. Préavis n°02/2022 – Crédit pour l'amélioration et l'entretien des chemins communaux**

La commission ad hoc composée de MM. Yves Mathis, rapporteur, Mickaël Buffier et Bernard Thévoz s'est réunie le 1er juin 2022 afin d'examiner le préavis n°02/2022.

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Yves Mathis, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La commission des finances composée de MM. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur, Pierre Quillet et Aurélien Karg a également examiné le projet. Elle s'est réunie le 7 juin 2022

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à la Municipalité pour répondre à la remarque formulée dans le rapport de la commission des finances.

**M. Jean-Mairet, boursier**, annonce qu'effectivement il y a une erreur de calcul à la page 5 du préavis. La somme qui serait prélevée sur le fond SAF est de CHF 12'550.- HT et non de CHF 11'550.-.

**Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

**6. Préavis n°03/2022 – Achat d'une tondeuse à gazon**

La commission ad hoc composée de MM. Yves Mathis, rapporteur, Mickaël Buffier et Bernard Thévoz s'est réunie le 1er juin 2022 afin d'examiner le préavis n°03/2022.

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Yves Mathis, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La commission des finances composée de MM. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur, Pierre Quillet et Aurélien Karg a également examiné le projet. Elle s'est réunie le 7 juin 2022

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Guy-Olivier Jeunet, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Comme indiqué dans son rapport, la commission des finances souhaite quelques précisions. **Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à la municipalité.

**M. Laurent Morel, municipal,** répond aux questions formulées :

- Tout d'abord, pour précision, il a été confirmé à la commission ad hoc que les frais d'entretien comprennent un service annuel et le changement des couteaux mais pas le carburant nécessaire à l'utilisation.
- La Municipalité a entrepris des recherches lorsqu'elle a appris que le tracteur, de l'entreprise Cottier Missy SA, utilisé jusqu'alors ne serait plus disponible. Elle a loué une tondeuse de démonstration chez Bovet SA. Cet appareil a permis d'effectuer la tonte en diminuant le temps de travail de moitié. Raison pour laquelle une offre pour cette tondeuse d'occasion a été demandée. Malheureusement, entre la rédaction du préavis et consultation aux divers organes, l'appareil a été vendu. Bovet SA a donc soumis une nouvelle offre étant celle présentée. Si nécessaire, la Municipalité pourrait toutefois demander d'autres propositions si le crédit devait être accepté.
- Il rappelle que les frais annuels du tracteur (env. CHF 8'600.-) ne concernaient pas que le terrain de football mais également d'autres travaux. Par conséquent, des véhicules d'entretien devront être loués (balayage, etc.) mais l'addition des coûts devraient toutefois être moindre.
- La Municipalité a demandé que la future tondeuse soit homologuée pour circuler sur la route afin qu'il soit possible d'effectuer d'autres travaux (éventuellement au cimetière) et qu'elle puisse être remise dans l'entrée de l'abri PC.

**Mme Lise Bettex, présidente,** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

## 7. Informations de la Municipalité

**M. Oliviez Thévoz, syndic,** :

- informe que la Municipalité a reçu une pétition de 47 signataires portant pour objet « La demande de diminution ou d'interdiction du trafic sur trois chemins : Ch. de la Rochette, Ch. de Fochaux, Ch. du Champ-Bollin ». Pour pouvoir donner suite à ce dossier, la Municipalité a demandé à la DGMR d'effectuer un comptage sur ces voies. A la réception du rapport de la DGMR, une pesée des divers intérêts seront évalués. Une réponse sera ensuite donnée à cette pétition.
- Un préavis concernant l'Église de Ressudens avait été récemment présenté mais n'avait pas abouti. Actuellement, une convention est en cours de signature entre la commune de Missy, la commune de Grandcour et « l'association des Amis de l'église de Ressudens ». Cette association prendra en main la charge de recherche de soumissions afin d'entreprendre des travaux. Les communes se chargeront de déposer les préavis relatifs aux rénovations.
- Les travaux du chemin du cimetière ont été entrepris selon le préavis accepté et la réfection est très satisfaisante. Cependant, la subvention espérée du Canton de Vaud a été réduite à posteriori car il a été constaté que le chemin menant au cimetière ne peut pas faire l'objet pleinement d'une subvention agricole. De plus, les conduites attenantes étaient en mauvais état. Un exutoire complètement bouché a été provisoirement remplacé mais devra faire l'objet d'investigations.
- Aucune opposition n'a été relevée suite à la mise à l'enquête de la désaffectation du cimetière. Par conséquent, les travaux débiteront dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

**Mme Chistelle Iff-Thévoz, municipale**, annonce l'acquisition d'un radar pédagogique et d'un défibrillateur et en donne les caractéristiques. Les résultats concernant le radar seront prochainement accessibles sur le site internet communal. Le défibrillateur a été placé à l'entrée de la grande salle.

**M. Nicolas Pilet, municipal**, donne suite à une remarque de la commission de gestion quant à la réfection du clocher de l'église de Missy. Anciennement, un devis avait été effectué et envoyé au DGIP. Ce dossier est compliqué techniquement mais il est prévu de le relancer en début d'année prochaine.

**M. Laurent Morel, municipal**, annonce le vote du crédit d'investissement pour la renaturation de la Petite-Glâne lors de l'assemblée AIRPG de juillet. Si le crédit est accepté, les travaux débuteront en octobre 2022. Une étude est en cours afin d'avoir des ponts similaires dans plusieurs communes pour réduire leur coût de reconstruction.

**M. Oliviez Thévoz, syndic**, informe qu'il est prévu qu'à l'avenir le service technique de la commune fasse des propositions de travaux. Celles-ci pourront être intégrées au budget afin d'éviter des coûts imprévus.

## 8. Divers

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole aux conseillers/ères.

**M. Aurélien Karg, en tant que délégué de l'ASIPE**, établi un compte rendu :

- En mars, deux préavis ont été validés. Ceux-ci portaient sur deux demandes de crédit, une pour le bâtiment moderne du Collège de la Promenade et l'autre pour le Collège DLT.
- En mai, les comptes et le rapport de gestion ont été acceptés. Le programme de législature 2021-2026 a été présenté ainsi que le programme d'intégration des communes de l'ASIEGE dans l'ASIPE.
- Les projets importants sont, en autres, l'ouverture d'une UAP durant les vacances scolaires, la révision des statuts, la construction d'un bâtiment scolaire, d'une salle de gymnastique ainsi que d'un restaurant scolaire, le renforcement et le développement du conseil d'établissement.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion.

Elle rappelle :

- La prochaine séance du conseil prévu le 4 octobre 2022.
- Les activités de la fête de jeunesse et de l'Abbaye qui se dérouleront durant ce week-end.
- L'organisation, par le Chœur d'Hommes, de la fête nationale le dimanche 31 juillet à 19h00 à la buvette du foot. Le programme sera envoyé prochainement et les inscriptions seront prises par messages auprès de M. Lucien Quillet.

Elle invite l'assemblée à rester à la collation qui suivra pour fraterniser et remercie les personnes qui ont aidé à préparer la salle.

**M. Oliviez Thévoz, syndic**, remercie les collaborateurs pour leur travail ainsi que l'assemblée pour la confiance témoignée par l'adoption des préavis présentés lors de cette séance. Il félicite Mme Romane Bettex pour son engagement.

**Mme Lise Bettex, présidente**, remercie chacun pour leur présence et clôt la séance à 20h20.

POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 21 juin 2022

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



B. Wolf